

Séance du 12 avril 2023
Délibération n°2023-44 BIS

L'an deux mil vingt-trois, le 12 du mois d'avril à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Denis CLERGET, 1^{er} Vice-Président, dûment convoqués le 27 mars 2023.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Romain POULET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Daniel RONDET à Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT à Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Olivier LARAIZE à Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Jérôme JOMIER à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Monsieur David LOUBRY, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Christophe BAJARD, Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON,

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 5.6 Thème : Exercice des mandats locaux

Objet : Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus – année 2022

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie publique locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-12-1 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** l'arrêté n°2022/07 portant délégation de fonction à Monsieur Denis CLERGET, 1^{er} Vice-Président en charge des finances, des moyens généraux, du développement économique, de l'agriculture et de la filière bois, en date du 08 février 2022 ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 003-240300558-20230412-D202344BIS-DE

Etat récapitulatif annuel des indemnités brutes perçues par les élus

Elus	Collectivités	Communauté de communes	Commune	SICTOM RM délégué	SIVOM Nord Allier	SEA Président	Total
M.AUCLAIR Raymond			2 279,46 €				2 279,46 €
M.AMARA Kamel			8 073,24 €				8 073,24 €
M.ARTIGAUD Daniel			12 109,86 €				12 109,86 €
M.AUDOUIN Thierry			5 081,40 €				5 081,40 €
M.BAJARD christophe		2 374,50 €	8 073,24 €				10 447,74 €
M.BECQUART Alain			4 701,48 €				4 701,48 €
M.BONNEAU Denis			3 618,12 €				3 618,12 €
Mme CLAME Marie-Line			3 895,46 €				3 895,46 €
M.CLERGET Denis		4 953,12 €	12 109,86 €				17 062,98 €
Mme COFFIN Amandine			3 134,28 €				3 134,28 €
Mme CUSIN-PANIT stéphanie		4 953,12 €	13 396,80 €				18 349,92 €
M.DELANOY Pierre-Marie		4 953,12 €	19 138,26 €	3 591,54 €			27 682,92 €
M.DENIZOT Sébastien			0,00 €				0,00 €
Mme DUCLOITRE Sylvie			3 134,28 €				3 134,28 €
M.FILLIAT Olivier			0,00 €				0,00 €
Mme FONTENIL Valérie			4 701,48 €				4 701,48 €
M.GALOPIER Michel			6 885,96 €				6 885,96 €
M.JOMIER Jérôme			5 081,40 €			8 040,00 €	13 121,40 €
Mme LALEEVEE Solange		2 374,50 €	8 073,24 €				10 447,74 €
M.LARAIZE Olivier		4 953,12 €	8 073,24 €				13 026,36 €
M.LOUBRY David			12 110,60 €				12 110,60 €
M.MERY Sébastien			3 917,94 €				3 917,94 €
M.MILAVEAU Stéphane		4 953,12 €	19 138,26 €				24 091,38 €
Mme MILLERAT-DALDIN Marie			12 109,86 €				12 109,86 €
M.MOLLO Bernard			8 969,98 €				8 969,98 €
Mme NOYON Catherine			4 701,48 €				4 701,48 €
Mme PAULMIER Véronique		4 953,12 €	7 835,76 €				12 788,88 €
Mme PLESSE Elisabeth			0,00 €				0,00 €
M.POULET Romain			3 134,28 €				3 134,28 €
REGRAIN Didier			14 721,72 €				14 721,72 €
Mme RENAUD Anne			4 701,48 €				4 701,48 €
M.RONDET Daniel		16 972,74 €	19 138,26 €		4 112,58 €		40 223,58 €
M.SIGNORET Marc			5 081,40 €				5 081,40 €
M.THEVENOUX Fabien			20 420,46 €				20 420,46 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 003-240300558-20230412-D202344BIS-DE

Considérant qu'il est obligatoire d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil communautaire, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain ;
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale ;

Considérant que la loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus ;

Considérant que la loi impose de communiquer cet état récapitulatif « chaque année aux conseillers » et « avant l'examen du budget », or, les modalités de communication restent libres ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de prendre acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus – année 2022, ci-annexé.

Article 2 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.



Fait et délibéré le 12 avril 2023,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,

Et par délégation,

Le 1^{er} Vice-Président



DE NIS CLERGET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 003-240300558-20230412-D202344BIS-DE